



Sessione di u 25 d'ottobre di u 2021
Session du 25 octobre 2021

Decisione N° 2021-22
Décision N° 2021-22

Cumpusizione di u Scagnu
Composition du Bureau

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre, la Chambre des Territoires convoquée le 15 octobre 2021 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, CECCALDI Attilius, COGNETTI TURCHINI Catherine, FILIPPI Petru Antone, GIANNI Jean-Jacques, GIOVANNENGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, LE BOMIN Vanina, MARCHETTI François-Marie, MARTINETTI Achille, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MORGANTI Jean-Toussaint, MOSCA Paola, PAOLINI Julien, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SAVELLI Pierre

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

ARMANET Guy à POZZO DI BORGO Louis
BASTIANI Angèle à PONZEVERA Juliette
CAITUCOLI Paul Joseph à POZZO DI BORGO Louis
FAZI Bianca à GIOVANNANGELI Gilles
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
LIVRELLI Dominique à MOSCA Paola
LUCIANI Antonia à PAOLINI Julien
MARIOTTI Marie-Thérèse à COGNETTI TURCHINI Catherine
MATTEI Flora à PAOLINI Julien
VINCIGUERRA Alexandre à SIMEONI Gilles

Etaï absent, excusé et représenté : M.

DOMINICI Jean représenté par TERRIGHI Charlotte, Vice-présidente de la Communauté de communes Marana-Golo

Etaï absent et excusé : M.

MARCANGELI Laurent

Etaient absents : MM.

ANGELINI Jean Christophe, ARENA Jean Baptiste, BERTOLOZZI Paul-Antoine, LUCCIONI Jean-Baptiste, MARCELLESI Pierre, NICOLAI Marc-Antoine,

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2021-22 relatif à la composition du Bureau.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

- DECIDE** de renvoyer le rapport relatif au Bureau à un examen complémentaire de la commission *Evolution statutaire et organisation des territoires* chargée de formaliser une proposition d'article du règlement intérieur qui veillera au respect des équilibres souhaités entre les niveaux de représentation qui composent la Chambre des Territoires ainsi qu'aux prérogatives de cet organe qui sera amené à jouer un rôle d'animation de l'institution entre ses séances plénières
- DECIDE** de soumettre ce travail de la commission à l'ensemble des élus de la mandature à l'occasion d'une prochaine séance plénière afin d'arrêter définitivement la composition, les désignations du Président et du Vice-président, des membres titulaires et des suppléants.
- DECIDE** d'inscrire à l'ordre du jour de la première réunion du Bureau une réflexion sur le statut « d'île montagne ».

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni